

Consultation publique sur la collecte des déchets verts

Vous le savez sans doute, les réglementations concernant la collecte des déchets évoluent et concernent également les bio déchets alimentaires et les déchets verts.

Le coût de leur gestion (sacs, collecte, traitement, valorisation, ...) augmente chaque année. Malgré les différentes actions mises en place par la Direction de la collecte des déchets ménagers de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, il continuera de progresser.

Nous devons, collectivement, faire évoluer nos pratiques dans les prochaines années afin de ne pas vous faire supporter l'évolution des coûts dans votre Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

L'agglomération, soucieuse d'associer tous les habitants à cette réflexion, vous invite à contribuer à la consultation publique qu'elle organise sur la collecte des déchets verts, afin qu'ensemble nous trouvions les solutions les plus adaptées à notre territoire. Vous avez jusqu'à la fin Juin pour répondre à notre questionnaire.

En 2024, votre collecte est maintenue de début Avril à fin Novembre dans les mêmes conditions que les années précédentes.



Pour accéder au questionnaire
scannez le QR code



ou envoyez un mail à
composteurs@meaux.fr

Direction de la collecte des déchets
21-23 rue des Buttes Blanches
77100 Meaux
Tél. : 01.60.01.29.77.